

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays
de Montbéliard

Schéma de Développement Intercommunal
Communauté de communes du Pays d'Héricourt
Document d'orientations



Novembre 2012

Programme partenarial 2012

Sommaire

1. Bénéficier des atouts de positionnement au sein de l'Aire urbaine	6
1.1. Valoriser le positionnement géographique de la CCPH.....	6
Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement	6
1.2. Etre troisième pôle de l'Aire urbaine en s'appuyant sur la ville d'Héricourt et son Pays	7
Consolider la poly-fonctionnalité de la ville centre	7
1.3. Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH	7
2. Conforter le développement économique	8
2.1. Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois	8
Réagir face à la demande des entreprises	8
Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité	8
<i>Créer une nouvelle zone d'activité.....</i>	<i>8</i>
<i>Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain.....</i>	<i>9</i>
Renforcer l'économie présentielle	9
2.2. Aider et appuyer le développement de filières spécifiques	9
Concevoir des stratégies de marketing territorial pour attirer et fidéliser des salariés du secteur sanitaire	9
Consolider la filière bâtiment énergie.....	10
2.3. Répondre aux besoins des entreprises	10
Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises	10
Valoriser la proximité de la ville.....	10
2.4. Soutenir les solidarités.....	11
Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique	11
3. Développement urbain	12
3.1. Développer et diversifier l'offre de logements.....	12
Construire de nouveaux logements	12
Diversifier l'offre de logement	12
3.2. Accompagner la création de logement par une offre de services et d'équipements adaptés	13
Répondre aux besoins de la population.....	13
<i>Conforter l'accueil petite enfance et enfance</i>	<i>13</i>
<i>Adapter l'offre de logement et les services à destination des personnes âgées</i>	<i>14</i>
<i>Soutenir les associations et structures dans le domaine des loisirs et de la culture</i>	<i>14</i>
Conforter l'offre d'équipements.....	14
3.3. Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement	15
Préserver les ressources naturelles.....	15
Maintenir les grands paysages naturels	15
4. Structurer une organisation territoriale.....	16
4.1. Conforter et équilibrer la dynamique urbaine	18
Renforcer l'armature territoriale existante.....	18
Mailler le territoire par l'offre de services de proximité	18
4.2. Participer au rayonnement économique	19
Créer une vitrine économique du territoire	19
Développer l'accessibilité à l'offre Aire urbaine	19
4.3. Valoriser les espaces naturels	20
Donner une nouvelle vocation aux espaces naturels	20
4.4. Répondre à une demande de mobilité accrue	21
Harmoniser le niveau de services de déplacement.....	21

Introduction

La communauté de communes du Pays d'Héricourt est aujourd'hui un territoire prospère qui a connu ces dernières décennies un important développement de son activité économique et de sa fonction résidentielle. Ce développement économique et urbain s'est essentiellement réalisé par le desserrement des fonctions au sein de l'Aire urbaine, en particulier des agglomérations de Belfort et Montbéliard, grâce à la réactivité des élus et des services de la communauté de communes. Ainsi, plusieurs entreprises ont quitté les territoires urbains pour s'installer dans la CCPH et le territoire a bénéficié du phénomène de périurbanisation pour accueillir de nouvelles populations.

La force de la CCPH, et sa singularité par rapport à d'autres territoires périurbains ou ruraux, résulte des complémentarités équilibrées entre la ville d'Héricourt et son bassin de vie périurbain et rural. Cet atout permet de valoriser des dynamiques à la fois urbaines à Héricourt et périurbaines et rurales dans les villages, et offre ainsi une gamme complète de choix de vie.

L'objectif des élus du Pays d'Héricourt est aujourd'hui d'amplifier et de qualifier les dynamiques ayant permis ce développement. Les orientations du schéma de développement concernent donc la place du Pays d'Héricourt dans l'Aire urbaine, l'économie, l'urbain et l'organisation territoriale. Elles constituent le cadre de cohérence des politiques actuelles et à venir.

Suite au diagnostic réalisé avec les élus du Pays d'Héricourt et les acteurs de la société civile, 3 principaux enjeux ont émergé : le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine, le dynamisme économique, urbain et environnemental du territoire, la gestion du développement et l'organisation du territoire. Ces enjeux ont permis d'élaborer et de hiérarchiser une série d'orientations. Certaines étaient déjà définies, en particulier concernant le développement économique et l'habitat, d'autres se doivent de répondre aux besoins des habitants et des entreprises du Pays d'Héricourt. Il est également important pour la CCPH de se positionner sur des créneaux de développement spécifiques.

L'élaboration du Schéma de Développement Intercommunal se déroule en trois phases. Après le diagnostic prospectif élaboré à partir d'une démarche participative, ce document rend compte de la deuxième phase : le schéma de développement.

Il présente les orientations énoncées par les élus de la CCPH et une première formalisation spatiale du projet.



1. Bénéficiaire des atouts de positionnement au sein de l'Aire urbaine

La CCPH appartient à l'entité du Pays de l'Aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard-Delle (1 240 km² et 300 000 habitants). La superficie du Pays d'Héricourt couvre 12% de l'Aire urbaine et 7% des habitants. Située au cœur de ce dispositif urbain multipolaire, la CCPH est un territoire attractif mais dont le développement est lié aux influences exercées par les agglomérations voisines de Belfort et Montbéliard. Elle doit aujourd'hui continuer à accroître son intégration dans l'Aire urbaine en poursuivant ses propres dynamiques de développement pour s'affirmer comme le troisième pôle du nord Franche-Comté.

L'objectif du Pays d'Héricourt est de valoriser son atout de positionnement géographique au sein de l'Aire urbaine, en particulier pour bénéficier de la polarité de l'espace médian et conforter Héricourt dans son rôle de ville centre.

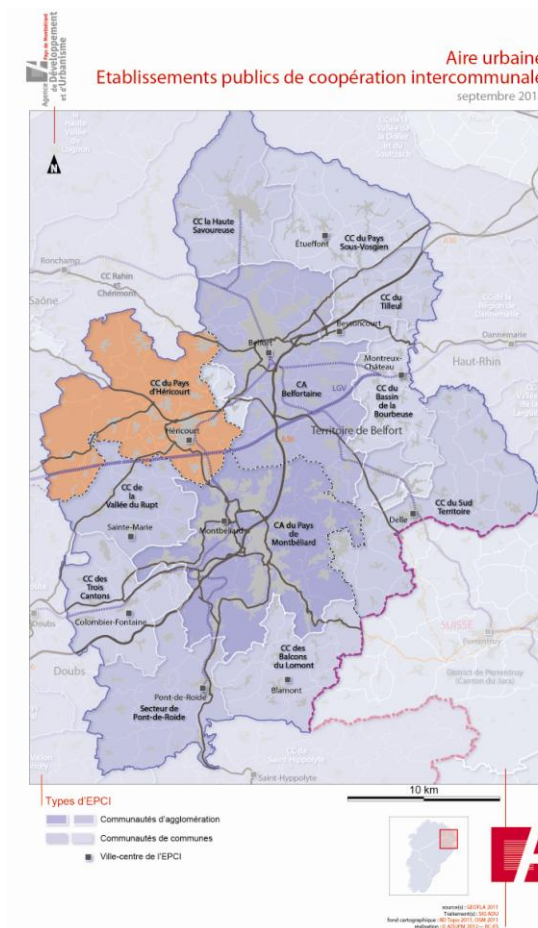
1.1. Valoriser le positionnement géographique de la CCPH

Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement

Le Pays d'Héricourt base son développement sur le desserrement des fonctions économiques et résidentielles de l'Aire urbaine. Il peut ainsi s'appuyer sur sa position géographique médiane entre Belfort et Montbéliard.

Afin de poursuivre cette dynamique, la CCPH développera une communication territoriale à destination des acteurs économiques et des acteurs du logement. Les atouts de la communauté de communes seront mis en avant :

- Pour les acteurs économiques : **l'offre foncière et immobilière d'activité**, la politique communautaire d'accueil d'entreprises, la **connexion aux infrastructures de transport** et la **proximité de l'espace médian**...
- Pour les futurs habitants : le cadre de vie urbain et rural, la **qualité de vie** et **l'accès à des services et des équipements** de proximité, la proximité des bassins d'emplois montbéliardais et belfortains, ainsi qu'aux équipements services et commerces des deux agglomérations.



1.2. Etre troisième pôle de l'Aire urbaine en s'appuyant sur la ville d'Héricourt et son Pays

Consolider la poly-fonctionnalité de la ville centre

A l'échelle du bassin de vie, le Pays d'Héricourt doit encore concrétiser son positionnement de troisième pôle. Pour cela, la CCPH devra s'appuyer sur la ville d'Héricourt qui doit consolider et développer sa multifonctionnalité : habitat diversifié en taille et typologie, accueil d'activités économiques industrielles et tertiaires, équipements, commerces, services... La connexion d'Héricourt au réseau routier structurant (N1019) et au réseau ferré (gare) sera valorisée dans cet objectif.

A cet effet, la commune d'Héricourt restera la localisation préférentielle d'équipements structurants dans les domaines de la santé, du commerce, de la culture des sports et des loisirs, de l'enseignement... Elle se doit également d'accueillir des équipements de rayonnement Aire urbaine afin d'être intégrée dans les pratiques quotidiennes des habitants et des acteurs économiques nord franc-comtois.

1.3. Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH

Depuis la création de l'association Aire Urbaine 2000 en 1984, la ville d'Héricourt a été membre des institutions de l'Aire urbaine. Avec la création du syndicat mixte de pays (SMAU) en 2002, la communauté de communes du Pays d'Héricourt (avec celle du Sud Territoire) a pris sa place dans le partenariat et les décisions institutionnelles de l'Aire urbaine. Ainsi, contrairement aux autres communautés de communes périurbaines son positionnement institutionnel est déjà existant.

La CCPH a donc la possibilité de faire valoir le positionnement spécifique de son territoire et la prise en compte de ses problématiques (en particulier concernant la mobilité et la desserte de la gare TGV).

Pour cela, la CCPH s'attachera à renforcer son positionnement institutionnel en étant active dans les commissions et les instances du Syndicat Mixte de l'Aire urbaine. Les orientations du projet de développement seront promues dans un souci de construction partagée du bassin de vie. Une implication active des élus de la CCPH dans les projets nord franc-comtois de planification territoriale et de développement urbain et économique permettra également de pérenniser l'intégration du Pays d'Héricourt dans l'Aire urbaine.

2. Conforter le développement économique

Le développement économique de la communauté de communes du Pays d'Héricourt a connu un développement important dans la dernière décennie, qui s'est traduit notamment par l'accueil d'activités présentes dans l'Aire urbaine et trouvant de nouvelles opportunités foncières ou immobilières dans le territoire. En effet, après la crise de l'industrie textile, le nombre d'emplois n'a cessé de croître (depuis les années 90, +1 721 emplois supplémentaires pour un total de 5 000 emplois aujourd'hui).

L'objectif pour la communauté de communes est de poursuivre la dynamique d'accueil d'entreprises, en particulier par la reconquête du tissu industriel, afin d'accroître le nombre d'emplois présents.

2.1. Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois

Réagir face à la demande des entreprises

Il s'agit pour la CCPH d'avoir une politique efficace pour l'accueil des entreprises, en particulier dans un contexte de complémentarité entre les intercommunalités de l'Aire urbaine. Cet accueil se réalise d'une part en développant la réactivité des services communautaires lors des contacts avec les entrepreneurs et d'autre part en s'appuyant sur une offre de foncier et de locaux à même d'offrir des solutions d'installations quel que soient les besoins des entreprises.

Ainsi, la CCPH loue 14 000 m² de locaux d'activité (le Conseil général de Haute-Saône 30 000 m²) qui lui permettent d'offrir une réponse aux demandes des entreprises. La communauté de communes continuera ce portage immobilier pour favoriser l'accueil d'entreprises.

Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité

Créer une nouvelle zone d'activité

L'offre de foncier d'activité disponible dans la CCPH s'est fortement accrue avec la création des zones des Guinottes I (2002) et Guinottes II (2004). Aujourd'hui les zones d'activités du Pays d'Héricourt totalisent 73 ha pour plus de 1 000 emplois. Les Guinottes étant commercialisées presque en totalité, le foncier disponible pour l'accueil d'entreprises n'est plus suffisant. Il s'agit donc pour le Pays d'Héricourt de se donner la possibilité d'implanter des activités ayant besoin de surfaces importantes. Pour cela, la création d'une nouvelle zone d'activité sur la commune de Luze, et accessible directement par la N1019, apparaît comme une nécessité.

Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain

Cette nouvelle offre foncière ne répond cependant pas à tous les types de besoins. La communauté de communes se doit donc de poursuivre le renouvellement de la zone du Pâquis à Héricourt afin d'offrir des possibilités d'implantations d'activités en milieu urbain. Ces implantations concerneront surtout le secteur tertiaire ou l'artisanat.

Enfin, l'accueil ou la relocalisation d'entreprises se fera en intégrant dans l'offre foncière des petites zones d'activités déjà présentes dans les bourgs et les villages. Le renouvellement et le maintien d'activités au sein de ces zones est un enjeu économique, mais aussi d'un développement territorial équilibré. L'opportunité d'une revalorisation paysagère de ces espaces d'activités pourra être étudiée, en particulier si ce besoin est exprimé par les entreprises.

Renforcer l'économie présentielle

Avec la croissance démographique couplée à une augmentation du nombre d'entreprises et d'emplois, la CCPH accueille des habitants et des salariés qui consomment sur le territoire des biens, des services... et qui utilisent des équipements et des infrastructures. Cette économie présentielle (ensemble des activités économiques destinées à satisfaire les besoins des populations présentes sur un territoire) permet à la CCPH de maintenir la présence de nombreux services publics : gendarmerie, pôle emploi, mission locale, hôpital...

Par son appui au développement économique et résidentiel, la communauté de communes s'attachera à maintenir et déployer les services publics nécessaires à ses habitants et pourvoyeurs d'emplois.

2.2. Aider et appuyer le développement de filières spécifiques

Deux secteurs d'activités peuvent permettre au Pays d'Héricourt d'afficher une spécificité dans l'Aire urbaine : la santé, et le bâtiment-énergie.

Concevoir des stratégies de marketing territorial pour attirer et fidéliser des salariés du secteur sanitaire

Le secteur de la santé et du social a connu une forte croissance des emplois pour représenter aujourd'hui un important secteur d'activité du Pays d'Héricourt (environ 500 emplois « santé – action sociale ». Cette évolution s'est réalisée grâce à la présence d'équipements structurants tels que l'hôpital psychiatrique, le centre de rééducation fonctionnel Bretegnier, le site de l'ADAPEI. Pour répondre aux problèmes de recrutement dans ces établissements et encourager leur développement, la communauté de communes s'engagera dans une communication territoriale à même de promouvoir son territoire et d'attirer et fidéliser de nouveaux salariés. Elle sera relayée par des actions visant à encourager l'installation des professions médicales.



Consolider la filière bâtiment énergie

Le Pays d'Héricourt, siège du pôle énergie de Franche-Comté peut valoriser la présence de cet équipement régional qui a pour mission l'accompagnement et les services destinés aux professionnels et entreprises du bâtiment, la formation, le conseil sur les métiers de l'efficacité énergétique. Bénéficiant en outre des formations du lycée Aragon, la CCPH a ainsi l'opportunité de devenir le territoire régional spécialisé dans les questions énergétiques liées au bâtiment. Pour cela, la communauté de communes s'associera aux actions de la maison des énergies afin de les relayer auprès des acteurs économiques du bâtiment. Cela lui permettra de constituer un réseau de professionnels avec un niveau d'expertise élevé et d'encourager le développement d'une nouvelle filière économique. Afin de crédibiliser cette démarche, la CCPH s'attachera à développer des actions exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique et en ayant recours à des artisans formés.

2.3. Répondre aux besoins des entreprises

Afin de consolider l'activité économique du territoire et en accompagnement d'une offre foncière ou immobilière, la communauté de communes se doit d'offrir des services tertiaires pour les entreprises et pour les salariés. Il s'agit d'une demande des entreprises fortement exprimée par les acteurs locaux.

Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises

L'offre de services aux entreprises peut se développer par une prospection dynamique de sociétés dans les secteurs de l'informatique et de l'internet (maintenance, développement), la bureautique, la communication... mais aussi le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie.

La desserte de la gare TGV est un besoin exprimé par les acteurs du monde économique. Un service à la demande et spécifique aux entreprises peut être étudié.

Valoriser la proximité de la ville

L'environnement urbain d'Héricourt est à valoriser et à utiliser pour localiser les entreprises de services tertiaires. En effet, ce type de société s'appuie sur un appareil commercial et des services que la ville d'Héricourt est à même d'offrir : métiers de bouches, petite restauration, bars-tabacs banques, services administratifs, gare SNCF... Ce contexte urbain est également propice pour répondre aux besoins des salariés.

En outre, la diversification des usages de la ville permettra de consolider la dynamique urbaine et l'offre de services globale, aptes à renforcer Héricourt dans son rôle de troisième pôle structurant de l'Aire urbaine.

2.4. Soutenir les solidarités

Depuis de nombreuses années, la ville d'Héricourt, puis la CCPH, sont support du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui permet de mobiliser fortement des financements européens (500 000 € sur les trois dernières années) et de coordonner les actions des différentes structures d'insertion par l'économie. La CCPH répond ainsi aux besoins des populations fragilisées économiquement (ADCH, jardins du Mont-Vaudois, Alternative Chantier, IDE, INEO...).

Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique

En accompagnement de la politique communautaire d'accueil d'entreprises, le cadre du dispositif PLIE, soutenu par la CCPH, permet de coordonner l'offre d'insertion et de formation et le travail des différentes structures présentes sur le territoire. Ce dispositif mis en œuvre depuis la fin des années 90, devra perdurer.

La communauté de communes s'engagera à soutenir les structures d'insertion en recherchant la complémentarité de leurs actions et la réponse aux besoins non couverts aujourd'hui. Les actions de formation et de qualification continueront d'être orientées vers les particularités du tissu économique local.



3. Développement urbain

L'objectif de la communauté de communes du Pays d'Héricourt est de poursuivre sa croissance démographique en accueillant de nouveaux habitants. Le développement urbain - offre de logements, services à la population, équipements - doit permettre d'accueillir de nouveaux ménages mais également répondre aux besoins des habitants déjà présents.

3.1. Développer et diversifier l'offre de logements

L'attractivité résidentielle de la CCPH se traduit par un niveau élevé de la construction neuve. C'est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'Aire urbaine avec près de 2 000 logements construits depuis 1990. Il s'agit en majorité de maisons individuelles, en accession à la propriété et construits pour moitié dans la commune d'Héricourt.

Construire de nouveaux logements

Le Pays d'Héricourt s'est engagé en 2010 avec le Conseil général de la Haute-Saône dans un Contrat Territorial de l'Habitat à l'horizon 2020. Celui-ci décline des orientations qui s'intègrent dans le Schéma Développement Intercommunal, et plus particulièrement concernant les objectifs quantitatifs.

Ainsi, la CCPH s'engage à accompagner et soutenir la mise sur le marché de 150 nouveaux logements par an en moyenne. Ces derniers sont à répartir entre Héricourt pour moitié et les villages pour l'autre moitié.

Les nouveaux logements renforceront ainsi le rôle résidentiel de la ville d'Héricourt et seront à même de conforter ses services et ses équipements. Dans les villages, le développement de l'offre résidentielle pourra se faire non seulement en zones pavillonnaires mais également en confortement des centres.

Afin de conforter la diversification économique liée au pôle énergie de Franche-Comté, la CCPH encouragera le développement des bâtiments basse consommation.

Diversifier l'offre de logement

La première orientation du Contrat Territorial de l'Habitat cherche à diversifier le parc de logements du Pays d'Héricourt. Cela doit permettre de répondre aux besoins des populations déjà présentes dans le territoire et d'accueillir de nouvelles populations, positionnant ainsi la CCPH comme troisième pôle résidentiel de l'Aire urbaine.

En complément de la construction neuve en accession à la propriété (maisons individuelles en majorité), l'accent sera particulièrement mis sur l'augmentation du nombre de logements locatifs (privés ou publics) si possible à loyer modéré. Cette offre concerne Héricourt mais aussi les bourgs et les villages, en particulier ceux qui accueillent déjà quelques commerces, services ou équipements (pôles périscolaires en particulier).

Le type de logement doit également se diversifier. Alors qu'aujourd'hui la majorité de la construction neuve se réalise en maison individuelle, la communauté de communes veillera à favoriser le développement de petits collectifs et de logements intermédiaires à Héricourt mais aussi dans les villages.

Enfin, la prise en compte du vieillissement devra conduire à créer des programmes spécifiques, en location ou en accession, permettant un maintien à domicile tardif.

3.2. Accompagner la création de logement par une offre de services et d'équipements adaptés

Répondre aux besoins de la population

Le développement résidentiel doit s'accompagner de la création ou du développement de services à la population. Il s'agit d'apporter des réponses aux besoins des habitants déjà présents dans le territoire, mais également d'anticiper des besoins pour des populations qui viendront y habiter. Malgré un développement ces dernières années, deux secteurs sont particulièrement concernés : la petite enfance et l'enfance, les personnes âgées.

Conforter l'accueil petite enfance et enfance

Après avoir fortement investi pour créer des pôles périscolaires qui permettent une restauration et un accueil périscolaire pour toutes les communes du territoire, la CCPH s'engage à augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance (moins de trois ans). Actuellement les capacités d'accueil des jeunes enfants ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande malgré l'augmentation du nombre de places dans la crèche d'Héricourt. A l'avenir de nouvelles structures, types micro-crèche, sont à envisager. Dans le même temps, le service périscolaire devra s'adapter aux nouveaux besoins et pourra ainsi continuer d'être un « argument » d'attractivité pour l'ensemble de la communauté de communes.

Une réflexion globale sur le projet éducatif sera engagée, prenant notamment en compte les rythmes de l'enfant, l'organisation et les rythmes scolaires. La CCPH étudiera dans cette optique l'opportunité de pôles éducatifs regroupant l'accueil petite enfance, périscolaire et scolaire. La mise en place de ce type de structure sera par exemple réfléchi dans le secteur d'Echenans.

En outre, une offre de loisirs, de solutions de mobilités, d'animation à destination des jeunes pourra être étudiée dans le cadre d'une politique globale enfance - jeunesse.



Adapter l'offre de logement et les services à destination des personnes âgées

Le vieillissement de la population de la CCPH s'accélère et oblige les collectivités à répondre à de nouveaux besoins. Le maintien à domicile grâce à des services aux personnes (repas, entretien / ménage, déplacements), aux soins à domicile et à l'adaptation des logements doit être soutenu et développé. Le maintien de services de proximité en général (commerces de proximité, démarches administratives...) et d'accès aux soins doit être particulièrement recherché dans ce contexte.

Pour répondre à la demande d'organisation des soins de santé, l'aide à l'installation ou au maintien des généralistes et des infirmiers, éventuellement dans le cadre de maisons de santé, sera engagée.

D'autre part, une offre intermédiaire de logement, entre le domicile et la maison de retraite médicalisée sera étudiée. Cela permettra de compléter le parcours résidentiel à destination des personnes âgées et de répondre à des besoins peu couverts dans le Pays d'Héricourt.

Soutenir les associations et structures dans le domaine des loisirs et de la culture

Enfin, la communauté de communes s'attachera à maintenir une offre culturelle de proximité ainsi que des animations à destination de l'ensemble de la population. Pour cela elle soutiendra les associations et structures qui participent à l'animation du territoire.

Conforter l'offre d'équipements

Dans un contexte de concurrence territoriale, en particulier vis-à-vis des communautés de communes voisines, la CCPH doit de se doter d'équipements d'échelle intercommunale. Cela concerne en particulier les domaines sportifs et culturels. La création ou le développement de ce type d'équipement est déjà en cours (médiathèque, école de musique, bassin de natation d'apprentissage, terrain de foot synthétique...), mais devra se poursuivre en intégrant une réflexion d'organisation territoriale quant à leur choix d'implantation.

3.3. Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement

Le caractère rural de la CCPH conjugué à la présence d'une ville de plus de 10 000 habitants, permettant l'accès à des services et équipements, est un des principaux atouts du Pays d'Héricourt. Pour maintenir et préserver cet atout, les orientations environnementales souhaitées par la communauté de communes concernent deux thématiques : les ressources naturelles et les paysages naturels.

Préserver les ressources naturelles

Dans la CCPH cette orientation concerne spécifiquement les ressources en eau, domaine d'intervention prioritaire.

Le réseau hydrographique, constitué de la Lizaine, de ses affluents et de zones humides et étangs, a été le support du développement des communes de la CCPH. Aujourd'hui encore il constitue un élément d'animation très valorisant pour l'ensemble du Pays d'Héricourt.

La préservation et la valorisation de cette ressource représente un enjeu majeur pour l'animation et la structuration du territoire. Il s'agira de lutter contre les pollutions et de travailler à la restauration du « bon état écologique et chimique » des cours d'eau. Pour ce faire un travail sur les pollutions d'origines agricoles et sur une mise à niveau des stations d'épuration semble nécessaire. La mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par la communauté de communes permettra également la préservation des ressources en eau, la lutte contre des pollutions diffuses par une gestion coordonnée à l'échelle de la CCPH.

Une attention particulière sera portée à la zone du marais de Saulnot (ZNIEFF de type 1), par l'application du plan de gestion déjà élaboré ainsi que sa révision ultérieure.

Maintenir les grands paysages naturels

Avec plus de 50% d'espaces forestiers et environ 4 000 ha de terres agricoles, le Pays d'Héricourt bénéficie d'un cadre paysager à préserver pour maintenir l'attractivité résidentielle propre aux milieux ruraux et périurbains.

Toutefois, les paysages agricoles sont les plus menacés par le risque d'enfrichement, l'urbanisation et l'extension des grandes cultures céréalières. Le maintien d'exploitations agricoles de polyculture-élevage nécessitera ainsi une attention particulière : ce mode cultural permet d'entretenir des prairies permanentes, gage de cette qualité paysagère.



4. Structurer une organisation territoriale

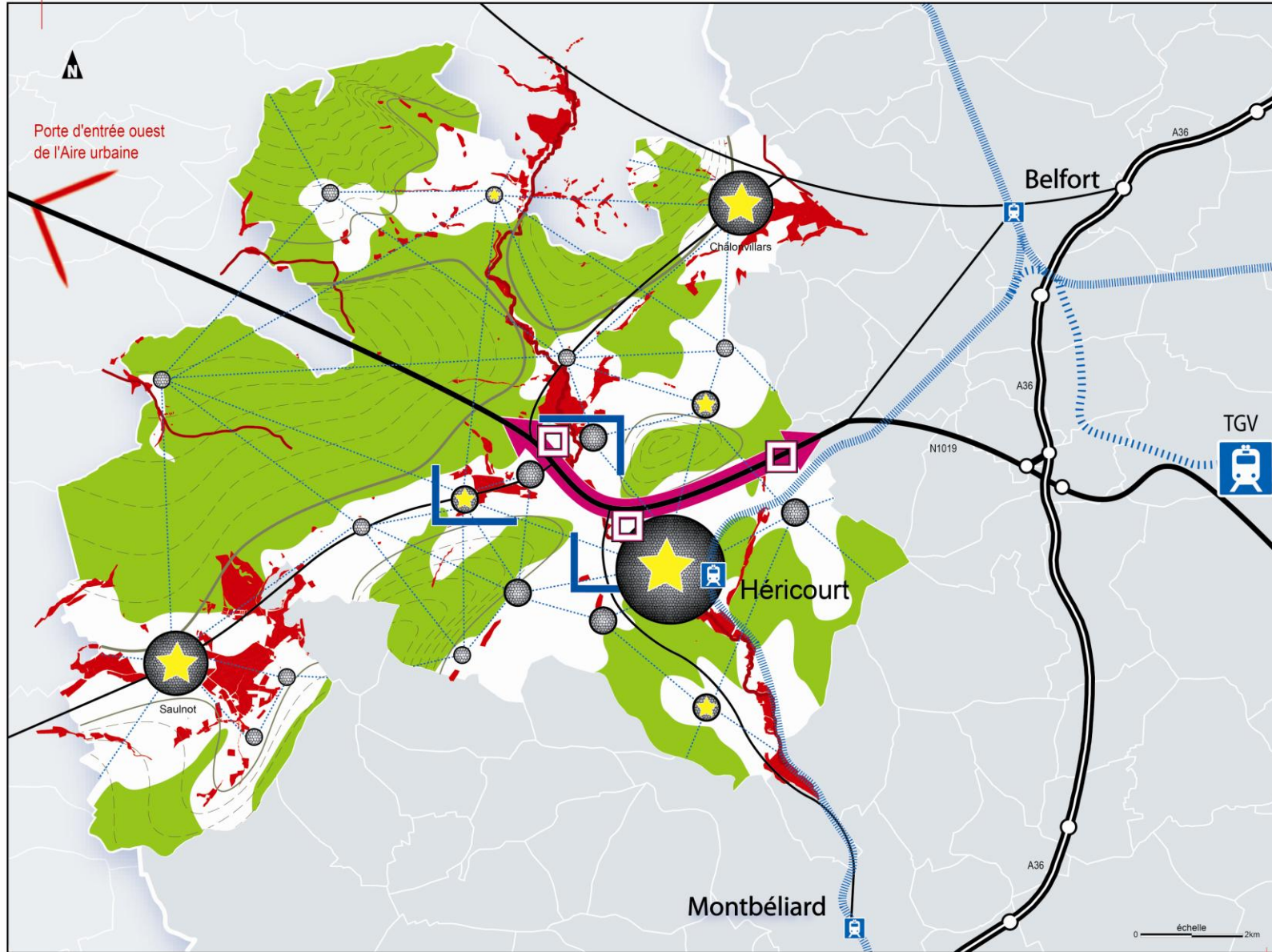
Le développement de la communauté de communes du Pays d'Héricourt profite d'une organisation territoriale plutôt classique : un réseau de villages s'appuyant sur la ville-centre d'Héricourt, et ses deux pôles relais (Saulnot et Chalonvillars) pour le commerce de centralité lié à des axes de passage.

Ce mode d'organisation reste néanmoins très différent de celui des territoires voisins, dont le développement s'appuie rarement sur un pôle urbain majeur.

Ce chapitre dédié à l'organisation territoriale, propose de synthétiser et spatialiser les ambitions préalables. Il affirme ainsi la volonté de renforcer la spécificité géographique, qui a permis au Pays d'Héricourt de se développer rapidement ces dernières années.

Fondements d'un Schéma de Développement

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt



Conforter et équilibrer la dynamique urbaine

- Renouveau urbain mixte des centres
 - La ville-centre : Héricourt
 - Les bourgs relais : Saulnot et Châlonvillars
 - La première couronne
 - Les centres villageois
- Renforcer une offre de services micro-centralisée
- Développer des éléments structurants de l'intercommunalité

Participer au rayonnement économique

- Création d'une vitrine économique du territoire
- Développement de zones d'activités qualitatives
- Pour une meilleure accessibilité à l'offre de services Aire Urbaine :
 - Renforcement du rôle de la gare d'Héricourt
 - Développement des modes alternatifs

Valoriser les espaces naturels

- Promotion des espaces naturels en tant que facilitateurs de liens entre les communes :
 - Réseau hydrographique
 - Massifs forestiers

Répondre à une demande de mobilité accrue

- Harmonisation du niveau de services de déplacements :
 - CCPH (Transport à la Demande)
 - Aire Urbaine (poids de la gare d'Héricourt)
 - National (accès rail à la gare TGV)



4.1. Conforter et équilibrer la dynamique urbaine

Renforcer l'armature territoriale existante

L'organisation territoriale du Pays d'Héricourt s'appuie sur une hiérarchie territoriale :

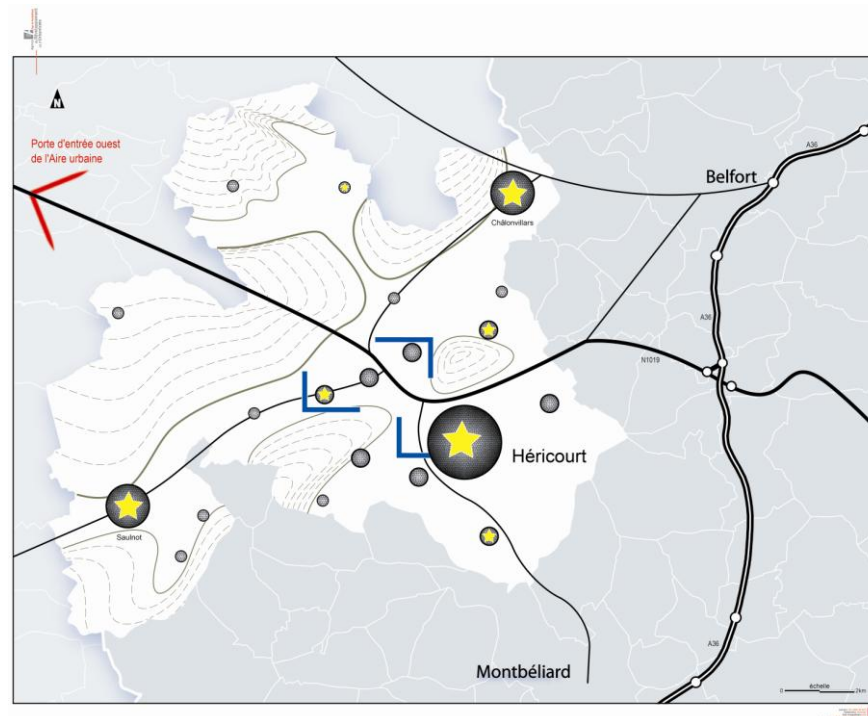
- Héricourt, ville centre qui regroupe la moitié de la population, les principaux équipements et services, et la plupart des emplois,
- Les villages de la première couronne d'Héricourt soumis aux fortes pressions urbaines,
- Saulnot et Châlonvillars, pôles de proximité et bourgs relais grâce à quelques commerces et services,
- Les autres communes périurbaines.

Afin de conforter l'attractivité résidentielle du Pays d'Héricourt, il s'agit de développer et diversifier l'offre urbaine à partir d'éléments ressources. Le renouvellement urbain des centres apparaît ainsi déterminant pour conforter l'armature urbaine et intégrer une nouvelle offre de services, complémentaire de celle existante, propre à assurer une dynamique dans les centres.

En sa qualité de ville-centre, Héricourt doit montrer l'exemple en profitant de ses nombreux potentiels pour augmenter et diversifier l'offre de logements, de services, d'équipements et de commerces. Par ailleurs, elle doit s'appuyer sur sa première couronne pour développer les équipements intercommunaux nécessaires au rayonnement et à l'image de la communauté de communes du Pays d'Héricourt.

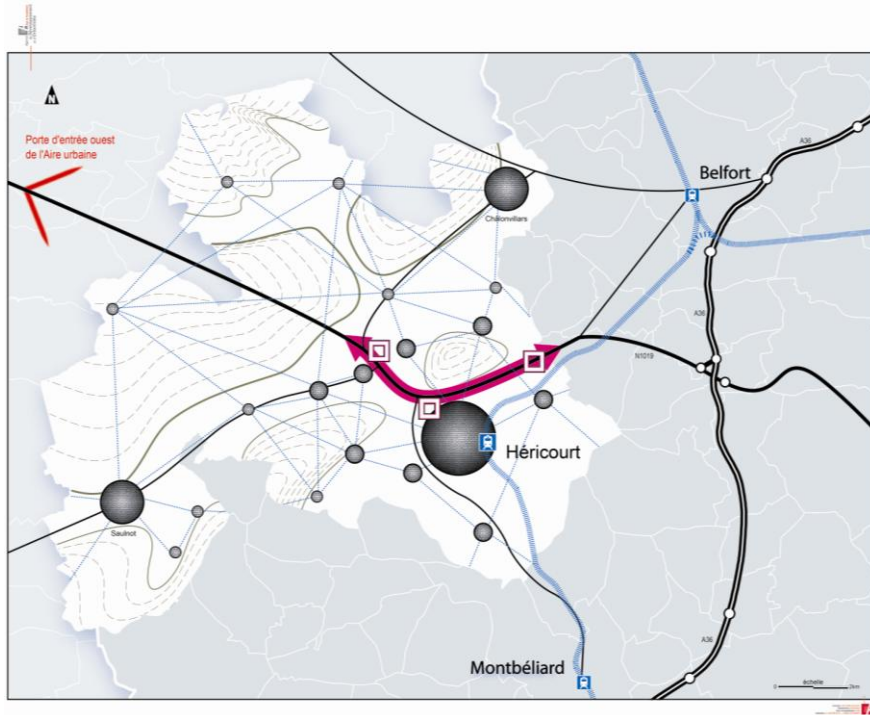
Mailler le territoire par l'offre de services de proximité

Pour assurer l'équilibre territorial et le développement résidentiel des villages, l'offre de services de proximité doit se développer autour des sept pôles périscolaires préexistants. Les polarités ainsi renforcées permettront aux habitants d'aujourd'hui et de demain de trouver une offre micro-centralisée répondant à leurs besoins quotidiens.



Conforter et équilibrer la dynamique urbaine





4.2. Participer au rayonnement économique

Créer une vitrine économique du territoire

La réalisation de l'infrastructure N1019 est une opportunité exceptionnelle pour localiser, en vitrine de l'axe, des entreprises à forte valeur ajoutée. Cela permettra au Pays d'Héricourt de renforcer son attractivité économique et d'équilibrer le rapport de force avec les territoires voisins en poursuivant la création de zones d'activités. Bien que bénéficiant d'une forte accessibilité, le rayonnement d'une future zone d'activité dépendra aussi de son intégration dans le paysage et de la qualité énergétique et architecturale de ses bâtiments.

Développer l'accessibilité à l'offre Aire urbaine

L'offre de services à l'échelle de l'Aire urbaine est un atout indéniable qui participe à l'implantation des entreprises. Il s'agit donc de renforcer le rôle de la gare d'Héricourt et de proposer une alternative sérieuse aux déplacements automobiles. Par ailleurs, la gare TGV représente une opportunité pour promouvoir le territoire. Malgré sa proximité, son accessibilité doit être renforcée.

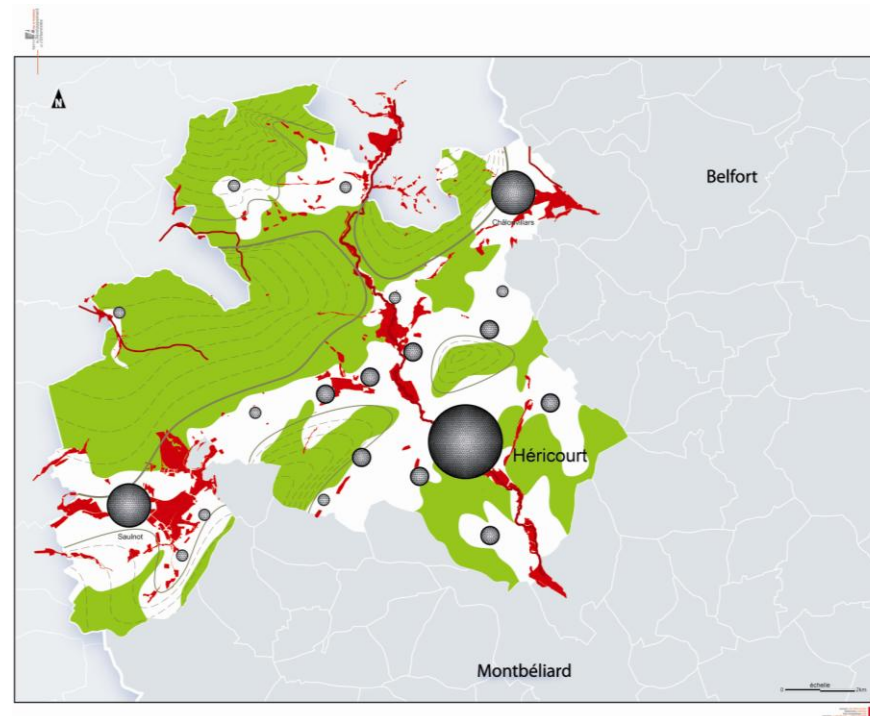
Participer au rayonnement économique



4.3. Valoriser les espaces naturels

Donner une nouvelle vocation aux espaces naturels

Les espaces naturels sont nombreux sur le Pays d'Héricourt et participent à son attractivité. Leur promotion en tant que facilitateurs de liens entre les communes permettra leur conservation mais aussi la valorisation d'une identité rurale propre à attirer de nouveaux habitants. L'enrichissement des réseaux cyclable et piéton au travers ces espaces permettra de créer une nouvelle offre de mobilité et de loisirs en connectant les communes, entre elles, et aux grands espaces naturels tels que la Plaine de la Lizaine, le Marais de Saulnot, le mont Vaudois et les massifs forestiers.

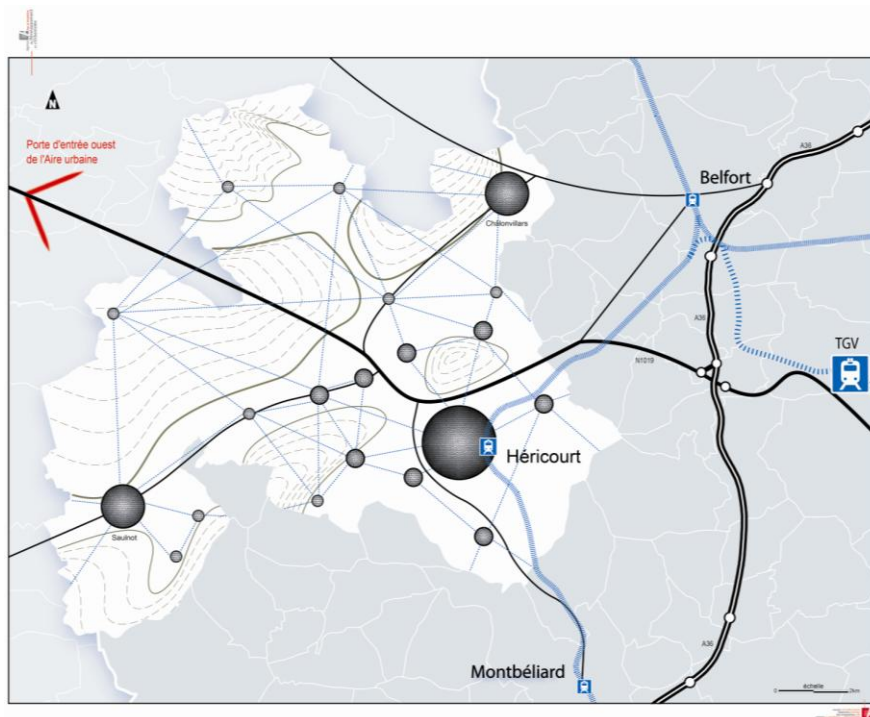


Valoriser les espaces naturels



Promotion des espaces naturels en tant que facilitateurs de liens entre les communes :

- Réseau hydrographique
- Massifs forestiers



Répondre à une demande de mobilité accrue

Harmonisation du niveau de services de déplacements :

- CCPH (Transport à la Demande)
- Aire Urbaine (poids de la gare d'héricourt)
- National (accès rail à la gare TGV)

4.4. Répondre à une demande de mobilité accrue

Harmoniser le niveau de services de déplacement

Les déplacements des habitants sont contraints par un manque d'alternative au mode motorisé particulier. Le développement urbain et économique doit donc prendre en considération la problématique de la mobilité afin de permettre des modes de déplacement alternatifs (mobilités douces, TAD ...). Le développement d'un réseau de pistes cyclables sera recherché. Cela concerne les liaisons entre les villages, les connexions avec les réseaux voisins (Doubs et Territoire de Belfort) et les itinéraires urbains à Héricourt.

Afin de répondre aux besoins de déplacements liés à une offre culturelle et commerciale étendue à l'ensemble du territoire de l'Aire urbaine, la gare d'Héricourt doit également pouvoir jouer un rôle plus important, notamment pour accéder aux agglomérations de Belfort et de Montbéliard. De plus, il est possible de faire d'une pierre deux coups en se positionnant favorablement, au côté des territoires du Doubs, au développement du rail au sein de l'Aire urbaine et ainsi renforcer l'accessibilité à la gare TGV. La perspective d'une ré-ouverture du shunt de Danjoutin constitue dans ce cadre une opportunité à étudier sérieusement.

La prise de compétence Autorité Organisatrice des Transports par la CCPH permettra au Pays d'Héricourt d'intégrer le système de déplacement de l'Aire urbaine : prolongement des lignes régulières Belfortaines et Montbéliardaises, développement d'un service de transport en commun régulier répondant aux besoins non couverts par le TAD, renforcement du rôle intermodal et du niveau de service de la gare d'Héricourt.

Tableau récapitulatif des orientations et des actions

Le positionnement au sein du bassin de vie

Objectifs	Orientations	Actions
Valoriser l'atout de positionnement géographique pour bénéficier des dynamiques de l'Aire urbaine et en particulier des polarités de l'espace médian	Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement	Réaliser des actions de marketing territorial à destination des acteurs économiques et des futurs habitants.
Consolider la poly-fonctionnalité d'Héricourt	Consolider les fonctions urbaines et économiques d'Héricourt (emplois, logements, équipements, services)	Mettre en valeur les équipements de centralité : médiathèque, école de musique, crèche.... L'accompagner d'une programmation d'évènements d'échelle Aire urbaine. Accueillir au moins un nouvel équipement structurant d'échelle Aire urbaine.
Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH	Renforcer la présence et le rôle de la CCPH dans les instances décisionnelles de l'Aire urbaine	Définir un projet politique de territoire pour échanger « d'égal à égal » avec les autres intercommunalités. Prendre la compétence AOT de premier rang.

Développement économique

Objectifs	Orientations	Actions
Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois	Réagir face à la demande des entreprises	Structurer les services communautaires d'accueil des entreprises. Poursuivre le portage immobilier pour favoriser l'accueil d'entreprises.
	Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité	Création d'une nouvelle zone d'activité en intégrant le « système de management environnemental ». Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain. Aménager la zone du Pâquis pour accueillir des entreprises tertiaires et artisanales. Travailler au renouvellement des activités dans les zones d'activités secondaires. Etudier l'opportunité d'une revalorisation paysagère.
	Aider et appuyer le développement de filières spécifiques	Concevoir des stratégies de marketing territorial et de communication économique Soutenir les établissements de santé dans le recrutement de professionnels et la fidélisation de leur personnel par une campagne de communication adéquate. Consolider la filière bâtiment-énergie Soutenir et compléter les actions du pôle énergie de Franche-Comté afin de constituer un réseau de professionnels au niveau d'expertise élevé. Réaliser une opération communautaire exemplaire en efficacité énergétique et en ayant recours à des professionnels formés.
Répondre aux besoins des entreprises	Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises	Réaliser une prospection économique pour favoriser l'implantation de services aux entreprises Etudier la faisabilité d'une desserte de la gare TGV à destination des acteurs économiques.
	Valoriser la proximité de la ville	Maintenir des implantations urbaines pour les entreprises tertiaires et artisanales.
Soutenir les solidarités	Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique	Soutenir les structures d'insertion – formation en recherchant leurs complémentarités. Orienter les formations et qualification en fonction du tissu économique local.



Développement urbain

Objectifs	Orientations	Actions
Développer et diversifier l'offre de logements	Construire de nouveaux logements	Accompagner et soutenir la mise sur le marché de 150 logements par an en moyenne : 75 à Héricourt, 75 dans les villages. Favoriser la création de nouveaux logements en confortement des centres des villages.
	Diversifier l'offre de logements	Augmenter le nombre de logements locatifs, publics et privés à Héricourt mais aussi dans l'ensemble des communes. Diversifier la typologie des logements : taille, formes de construction (individuel, groupés, collectifs).
		Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en offrant des logements adaptés permettant un maintien à domicile.
Accompagner la création de logement par une offre de services et équipements adaptés	Répondre aux besoins de la population	Augmenter les capacités d'accueil pour la petite enfance : crèche collective d'Héricourt, création de micro-crèche dans les villages. Adapter la capacité des pôles périscolaires en fonction des évolutions de la population scolaire. Offrir et coordonner des services à domicile pour les personnes âgées : repas, entretien, soins, mobilité.
	Conforter l'offre d'équipements	Aider au maintien et à l'installation de professionnels de la santé : médecin, infirmiers... Création d'une maison de santé en complément de l'offre d'Héricourt. Engager une réflexion globale sur la création et la localisation d'équipements d'échelle intercommunale dans les domaines culturels et sportifs.
Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement	Préserver les ressources naturelles	Ressource en eau : lutter contre les pollutions agricoles et mettre aux normes les stations d'épuration. Mise en place d'un SPANC par la Communauté de communes. Appliquer le plan de gestion du marais de Saulnot – prévoir sa révision.
	Maintenir les grands paysages naturels	Aider au maintien des exploitations agricole de polyculture-élevage. Agir contre la fermeture des paysages naturels non agricole (lutte contre l'enfrichement).



Document réalisé dans le cadre du programme partenarial 2012

Directeur de publication : Dominique Musslin

Rédacteur en chef : Charles Bergounioux

Réalisation – rédaction – cartographie : Fabien Daumark, Elisabeth Schmitt

Photos : ADU, ville d'Héricourt

L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr / blog.adu-montbeliard.fr

